

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demouque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 28 janvier 2025

Tél : 04 32 44 89 30

N° 25/001

OBJET :

Adhésion du CDG 84 au contrat collectif prévoyance

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

Etaient présents : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Madame Arlette GARFAGNINI, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Laurence CHABAUD - GEVA, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur François LUCAS, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Frédéric ROUET.

Etaient absents et excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sonia HAQUET et sa suppléante Madame Nicole GIRARD, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES, Monsieur Nicolas PAGET et son suppléant Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Monsieur ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE, Madame Geneviève JEAN et son suppléant Monsieur SIAUD.

Etaient représentés : Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Monsieur RASPAIL pour la représenter et voter en son nom, Madame Martine DURIEU a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom.

Le Président expose que le CDG 84 s'est employé à mettre en place, avec l'aide d'un AMO, ACE consultants, un contrat groupe en matière de protection sociale complémentaire, selon les échéances prévues par les textes.

Dès lors, les collectivités territoriales et les établissements publics administratifs ont pu bénéficier d'une convention de participation, mise en place par le CDG 84.

Concernant la « Prévoyance », le dispositif permet ainsi d'apporter des garanties supplémentaires dont un meilleur soutien en cas d'incapacité de travail. Dans ce contexte, le CDG 84 a interrogé ses agents afin de recueillir leur avis sur les couvertures dont ils souhaitent bénéficier.

Considérant ces garanties et le retour des agents, le CDG 84 souhaite adhérer au contrat groupe pour le risque « Prévoyance ». Le contrat qui sera édité, à l'issue de cette délibération, a également pour objet de définir les conditions de réalisation et les engagements respectifs des parties au contrat.

Ainsi, au regard des offres proposées, la Commission d'appel d'offres a retenu, pour le lot n°2, sur le risque « Prévoyance », Sofaxis Santé Prévoyance RELYENS. Le contrat est conclu pour une durée de 72 mois, reconductible 1 an.

Les membres du Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'accord national du 11 juillet 2023 sur la Protection Sociale Complémentaire,

Vu la séance du CST du 16 septembre 2024 au cours de laquelle les offres ont été présentées,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres, en date du 17 septembre 2024,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG 84 du 17 septembre 2024 attribuant le marché d'assurance « Prévoyance » au profit du CDG 84,

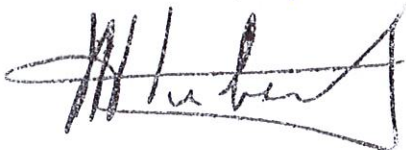
Considérant que le président est chargé pour la durée de son mandat de signer les marchés et conventions passés par le CDG 84,

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

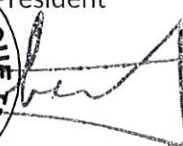
DÉCIDENT à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Centre de Gestion de la Fonction publique de Vaucluse à adhérer au contrat groupe avec RELYENS au 1er janvier 2025 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le contrat avec RELYENS, ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le...31/01/2025.....



Pour extrait conforme,

Président

Maurice CHABERT